



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 04 MAI 2026

DÉLIBÉRATION
N° 26-12

DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE - Mise en place d'une prestation facultative d'accompagnement à l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le 28 avril 2026 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|--|----------|--|-----------|
| Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente | Présente | Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT | Excusée |
| M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON | Présent | / | |
| M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président | Présent | M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI | Présent** |
| M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président | Excusée | Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX | Absente |
| M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE | Absent | / | |
| Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président | Absente | Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE | Absente |
| Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau | Présente | Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY | Excusée |
| Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau | Présente | Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER | Excusée |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-12-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|--|--------------------------------|--|------------|
| M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau | Présent | M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY | Absent |
| M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau | Excusé Pouvoir Mme VACHER | Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE | Absente |
| Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau | Présente* | M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT | Absent |
| M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau | Absent | M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE | Absent |
| Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE | Absente | / | |
| Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES | Excusée Pouvoir Mme LEVAILLANT | M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY | Absent |
| M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER | Absent | M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE | Absent |
| M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES | Présent | Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS | Absente |
| Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE | Absente | Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY | Absente |
| M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau | Absent | Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY | Absente |
| M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE | Présent | M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE | Présent*** |
| M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY | Absent | Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING | Absente |
| Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente | Présente | Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ | Absente |
| M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT | Absent | / | |
| Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN | Présente* | M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG | Absent |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|---|--------------------------------|---|---------|
| Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie | Absente | Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX | Absente |
| Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX | Présente* | M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX | Absent |
| Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES | Excusée Pouvoir M. VISKOVIC | Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES | Excusée |
| Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN | Excusée | Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN | Excusée |

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

| | |
|---|----|
| Membres titulaires du Conseil d'Administration | 27 |
| Membres suppléants du Conseil d'administration | 27 |
| Quorum | 14 |
| Présents | 10 |
| Présents prenant part au vote | 9 |
| Présents en visioconférence | 4 |
| Présents en visioconférence prenant part au vote | 3 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votants | 15 |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joelle VACHER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

| | |
|-----------------------|----------------------------------|
| Mme Chrystel LECLERC | Directrice générale des services |
| Mme Anne-Claire MÉLOT | Assistante de direction |

Dans un contexte marqué par le renouvellement des conseils municipaux et de l'installation des nouveaux exécutifs locaux, l'établissement ou la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (LDG) est une démarche structurante, permettant aux collectivités et établissements publics de formaliser leur projet de politique RH dans les 06 prochaines années.

Bien que constituant un levier stratégique essentiel de pilotage RH, les lignes directrices de gestion demeurent souvent un outil sous-exploité, faute notamment d'accompagnement adapté.

Pour répondre au besoin d'accompagnement en la matière, mis en lumière notamment par les échanges avec nos services, en particulier à l'occasion de la saisine du Comité social territorial, et dans un souci constant de renforcement de la qualité de son accompagnement et de son offre de services, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne propose la mise en place d'une nouvelle prestation facultative, visant à accompagner les collectivités et Les établissements publics de moins de 50 agents dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs LDG.

Cet accompagnement vise notamment à :

- garantir la conformité des LDG aux exigences légales et réglementaires en vigueur, notamment à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et au décret du 29 novembre 2019 ;
- accompagner les collectivités dans la formalisation de procédures RH claires et sécurisées, notamment les critères d'avancement de grade, de promotion interne et de recrutement, afin que l'autorité

territoriale puisse exercer son pouvoir d'appréciation en toute transparence et dans le respect des orientations définies dans les LDG et rendues accessibles aux agents ;

- structurer méthodologiquement l'élaboration des LDG en accompagnant les collectivités et établissements dans l'organisation du projet (groupe de travail, calendrier, diagnostic RH, définition des orientations stratégiques), afin de fiabiliser la démarche, sécuriser la procédure et favoriser l'appropriation du document par les acteurs internes.

Cette mission sera assurée par la direction « expertise juridique ».

Les tarifs pourraient être les suivants :

| Nb d'agents employés par la collectivité ou l'établissement | Coût par collectivité ou établissement public |
|---|---|
| Collectivités de moins de 50 agents | |
| Moins de 10 agents | 90 euros |
| 10 à 19 agents | 120 euros |
| 20 à 39 agents | 150 euros |
| 40 à 49 agents | 180 euros |

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
- le code général de la fonction publique, et en particulier son article L.452-40 ;
- le code de la commande publique, notamment ses articles L.2511-1, L.2521-3 à L.2521-5.

CONSIDÉRANT :

- que le Centre départemental de gestion a la faculté de mettre en place une telle mission en application du 2° de l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique ;
- la demande d'accompagnement des collectivités et établissements publics dans l'élaboration des lignes directrices de gestion ;
- que l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 prévoit que le Conseil d'administration approuve les conditions générales de tarification des missions facultatives exercées à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public et les projets de conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver la mise en place par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, à destination des collectivités territoriales et établissements publics de moins de 50 agents, d'une nouvelle mission facultative d'accompagnement dans l'élaboration des lignes directrices de gestion.

Article 2

De fixer le tarif de cette prestation pour 2026 dans les conditions suivantes :

| Nb d'agents employés par la collectivité ou l'établissement | Coût par collectivité ou établissement public |
|---|---|
| Collectivité ou établissement de moins de 50 agents | |
| Moins de 10 agents | 90 euros |
| 10 à 19 agents | 120 euros |
| 20 à 39 agents | 150 euros |
| 40 à 49 agents | 180 euros |

Article 3 :

Que la prestation « Lignes directrices de gestion » prendra effet à compter du 1^{er} juin 2026.

Article 4 :

De préciser que l'adhésion de cette prestation fait l'objet d'une délibération de la collectivité ou de l'établissement, ainsi que de la signature d'une convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 04 mai 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville

Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.